

Délibération n°220059

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI, Aurélien MAZZONI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA),

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 06/12/2022 Date d’Affichage : le 06/12/2022
Date de mise en ligne de la délibération : le 14/12/2022

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2023

Monsieur Le Maire expose :

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits reportés sur l'exercice suivant dans le cadre des restes à réaliser.

Cette disposition permet de régler les dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget.

Au vu du budget 2022 (avec 1 297 328,08 € de crédits ouverts, 46 458,50 € de remboursement de capital des emprunts et 5 963,57 € d'opération d'ordre : soit un total de 1 244 906,01 € de crédits ouverts hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) et en prenant en compte l'état prévisionnel de ses restes à réaliser à reporter en 2023 d'un montant de 19 528 € ; la commune peut ouvrir par anticipation 25 % de 1 227 700 € soit 306 925 € de crédits au titre de l'exercice 2023.

Il est rappelé que cette délibération permet seulement d'engager des crédits d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du budget, cela n'implique ni l'utilisation réelle de ces crédits, ni la nécessité de réinscrire ces montants au moment du vote du budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude des investissements à réaliser avant le vote du budget 2023 et après en avoir délibéré :

- AUTORISE l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2023 pour une inscription totale de **306 900 €** répartie sur les programmes et articles suivants :

Chapitre ou opération	Fonction	Article	Libellé	Montant	Objet de la dépense	Total par chapitre ou opération
21 Immobilisation Corporelles	823 (esp.verts urbains)	2121	Plantation d'arbres	3 000 €		14 000 €
	823 (esp.verts urbains)	2128	Autre agencement et aménagement	6 000 €		
	414 (équipements sportifs)	2128	Aménagement de terrains	5 000 €		
27 Créances sur autres organismes	421 (centre de loisirs)	276358	Créances	20 000 €	Avance pour trésorerie Espace Jeunesse	20 000 €
33200094 (acquisition Matériel Mobilier)	414 (équipements sportifs)	2158	Autre matériel outillage	3 000 €		244 900 €
	020 (administ. générale)	2158	Autre matériel outillage	1 000 €		
		2183	Matériel de bureau informatique	3 000 €		
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €		
	414 (équip. sportifs)	2188	Autres immobilisations corporelles	217 900 €	City Stade et Pumptrack	
	213 (Ecole)	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000 €		
	824 (voirie)	2152	Installations de voirie	2 000 €	SIL et divers panneaux	
	824 (voirie)	21571	Matériel roulant	15 000 €	utilitaire Ateliers	
332000107 (acquisition de terrains)	020 (administ. urba)	2111	Achat terrains nus	6 000 €	Terrains Région (stade) 5 000 €	6 000 €
	414 (équipement sportif)	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		22 000 €
	020 (Ateliers)	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		
	020 (administ. générale)	213111	Hôtel de ville	3 000 €		
	213 (Ecole)	21312	Bâtiments scolaires	4 000 €		
	64 (crèche)	21318	Autres bâtiments publics	10 000 €	Plaquiste 6 700 € et plombier 2 100 €	
	26 (église)	21318	Autres bâtiments publics	1 000 €		
TOTAL DES OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS						306 900 €

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 12 décembre 2022*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



[Signature]
**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

[Signature]

